

République centrale Africaine

Jean Jacques Urbain Mathamale

La situation des peuples autochtones pendant et suivant le conflit

La situation des peuples autochtones de Centrafrique, comme pour les autres communautés nationales et dans l'ensemble du territoire s'est dégradée pendant le conflit et se poursuit encore. Les M'bororos à cause de leurs bétails ont, très tôt, fait l'objet de pillage, vols, enlèvement, rançon de la part de groupes armés. Finalement, beaucoup de M'bororos ont intégré les groupes armés, ils disposent d'armes, commettent de pires exactions et sont à l'origine d'insécurité dans certaines villes. Ils sont reconnus directement auteurs de plusieurs crimes et font l'objet d'accusation et de rejet par les autres communautés.

Par contre, les Pygmées ont subi des exactions de la part des groupes armés et beaucoup ont du quitté leurs campements habituels pour se protéger ailleurs, occasionnant des pertes de biens et en vies etc., mais surtout de leur milieu naturel. Leur situation s'est plus détériorée. Ils se retrouvent dans une situation de dominé par rapport aux autres communautés comme par le passé.

Mise en œuvre de la Convention 169

Aux termes de la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la Convention 169 est maintenant entrée en vigueur en République Centrafricaine (RCA). Le premier Rapport de mise en œuvre de la Convention a été examiné par la Commission d'experts du Bureau International de Travail (BIT) en sa session de 2014, qui a exprimé de vives préoccupations concernant l'aggravement des tensions intercommunautaires et les violences visant tout particulièrement les peuples autochtones Pygmés Aka et M'bororo. Le groupe a reconnu la difficulté de mise en œuvre lié aux conflits dans le pays, il invite cependant le gouvernement à mettre en place des mesures de protection pour les peuples autochtones. Ce rapport n'est pas diffusé au public.

Réformes légales en faveur des peuples autochtones

Le projet « Appui à la Promotion des Droits des Populations Autochtones de Centrafrique » (APPACA) financé par le Secrétariat du Partenariat des Nations Unies pour les Peuples Autochtones (*United Nations Indigenous Peoples' Partnership* -UNIPP) mis en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), en partenariat avec l'OIT et le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et à la Bonne Gouvernance a pris fin sans un bilan de son action, ce qui pose encore problème sur les résultats à atteindre. L'objectif général de ce projet était d'améliorer la jouissance par les autochtones de leurs droits par rapport aux instruments juridiques internationaux et nationaux en appuyant les réformes légales et institutionnelles et le renforcement des capacités des différents acteurs sur la question autochtone. Toutefois la situation toujours très précaire des

autochtones suite aux conflits démontre à suffisance que les objectifs du projet n'ont pas été atteints.

En 2012, le gouvernement avait officiellement lancé le Processus d'harmonisation des instruments juridiques relatifs au foncier en RCA. L'une des préoccupations majeures est la reconnaissance et l'intégration du droit coutumier foncier et communautaire en faveur des autochtones. Le processus a été suspendu avec l'éclatement des violences en 2012 et la précarité politiques qui s'en suit.

Le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et à la Bonne Gouvernance a initié, depuis 2007, un projet de loi nationale portant promotion et protection des droits des peuples autochtones. La société civile et certains Conseillers nationaux sont en passe de déposer une proposition de loi au Conseil National de Transition, organe parlementaire de Transition.

Dans le cadre de la rédaction de la nouvelle Constitution en cours, la Société civile centrafricaine est très mobilisée et fait le plaidoyer pour l'affirmation de la Convention 169 de l'OIT comme toutes les autres Conventions ratifiées et la reconnaissance des droits des peuples autochtones dans la nouvelle Constitution. Les Conseillers nationaux de transition semblent très favorables à ce travail. Ce qui semble être bien accepté par les Conseillers nationaux de transition à l'heure actuelle.

Représentation et participation des autochtones

Si présentement certains autochtones, notamment M'bororo, occupent des postes de responsabilité, dans certaines institution de l'État tel que le CNT, aucune mesure majeure, ni politique ni juridique, n'a été prise par le gouvernement de la RCA pour promouvoir la représentation et la participation des populations autochtones dans les instances de prise de décisions. La société civile centrafricaine travaille à travers quelques projets pour leur participation aux différents processus politiques en cours, tels qu'APV (*Voluntary Partnership Agreement with the European Union on timber trade*), REDD (Réduction des Émissions de gaz à effet de setre dues aux Déforestationset dégradations), ITIE (*Extractive Industries Transparency Initiative*) etc.

Avant la crise, certains autochtones, s'appuyant sur les ONG, mettaient en place des associations et participaient à des rencontres nationales et internationales au cours desquels ils exprimaient en toute indépendance leurs points de vue et signaient conjointement des déclarations de portée nationale et internationale. Cet élan s'est stoppé avec les conflits, augmentant la peur, l'abandon par les autochtones de leurs participations et de leurs droits. Une action de grande envergure d'information, de sensibilisation et d'éducation des populations autochtones reste donc à faire.

Jean Jacques Urbain MATHAMALE, Juriste de formation et militant de défense des droits de l'Homme et des droits des communautés, Expert en gouvernance forestière, travaille depuis 2008 sur les

questions de promotion et protection des droits des peuples autochtones en RCA. Leader de la société civile centrafricaine pour le plaidoyer et le lobbying en vue de l'intégration des droits des peuples autochtones dans la nouvelle constitution centrafricaine. Il a participé à la publication du document intitulé « Rapport sur la situation des peuples autochtones des forêts en RCA » en 2009. Membre du Comité de rédaction de l'avant projet de loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones et consultant pour l'OIT auprès du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et à la Bonne Gouvernance de la RCA pour élaborer entre autres un projet de plan d'action national de mise en œuvre de la convention 169 de l'OIT. Coordonnateur de l'ONG, Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable (CIEDD) dont l'un des objectifs est de faire le plaidoyer en faveur des communautés autochtones pour l'implantation de projet, programme et politique dans leur milieu. Travaille depuis 2014 pour l'intégration des droits des peuples autochtones au regard de la convention 169 et la Déclaration des Nations Unies dans la nouvelle Constitution de la République centrafricaine.

Source : IWGIA Indigenous World 2015